

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2011

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2011-5-2-8

Service consulté

**VERSEMENT DE LA COTISATION 2011 A L'ASSOCIATION "LIEUX MYTHIQUES
DANS LE RHIN SUPERIEUR"**

Résumé : Il est proposé de verser à l'association "Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur", ayant son siège à LÖRRACH, dont le Département est membre, la cotisation au titre de l'année 2011 qui s'élève à 2 000 €.

Le Département est membre depuis 2008 de l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur », dont l'objectif est de mettre en réseau et de valoriser touristiquement les sites identifiés comme lieux mythiques dans le Rhin Supérieur.

La cotisation 2011 a été fixée à 2 000 € ; il est proposé de s'acquitter de ce montant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- de verser à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » une cotisation de 2 000 € au titre de l'année 2011 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 011, fonction 94, nature 6281, programme F641 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER